

MUTATIONS DES FONCTIONS SOCIOCULTURELLES DU LEVIRAT CHEZ LES WAABA DE NATITINGOU

Sabine Tchokomi TOUNGAKOUAGOU SAMA,

Assistante, Université de Parakou,

tchokomi2001@yahoo.fr.

Résumé

Le but du lévirat était de préserver chez les Waaba de la commune de Natitingou, la prise en charge de la veuve et partant, de préserver le lien social. Aujourd'hui, il est une stratégie de survie pour les catégories autrefois protégées. Cette recherche essentiellement qualitative vise à analyser les déterminants socioculturels et économiques qui font actuellement du lévirat une stratégie de survie. La recherche a eu lieu à Natitingou, Yarikou et Pouya de février à juin 2014 auprès des parties prenantes impliquées dans la gestion du veuvage chez les Waaba. Le constructivisme social de P. Berger et T. Luckmann et la dynamique sociale de G. Balandier sont les théories de référence et l'analyse institutionnelle de V. Piché et J. Poirier, représente le modèle d'analyse. La dénaturation des rapports entre le mariage, la mort et le veuvage, accentuée par le contexte socioéconomique est à l'origine du lévirat actuel comme une stratégie de survie.

Mots clés : lévirat ; stratégie de survie ; protection sociale, Waaba ; Nord-Bénin.

Abstract

The purpose of the levirate was to ensure, among the Waaba of the commune of Natitingou, the care of the widow and her offspring and thus to preserve the social bond. Currently it is a survival strategy for the formerly protected categories. This qualitative research aims to analyze the socio-cultural and economic determinants that make the current levirate a survival strategy. The research took place in Natitingou, Yarikou and Pouya from february to june 2014 from stakeholders involved in the management of widowhood. The social constructivism of P. Berger and T. Luckman and the social dynamics of G. Balandier are the reference theories while the institutional analysis of V. Piché and J. Poirier, represents the model of analysis. The distortion of functional socio-cultural relations between

marriage, death and widowhood, accentuated by a certain socio-economic context, is at the origin of the levirate's experience as a survival strategy.

Keywords: *levirate; survival strategy; social protection; Waaba; North Benin.*

Introduction

La vie quotidienne en Afrique est caractérisée par la persistance de certaines pratiques ancestrales. Ceci s'explique entre autres par le fait que la tradition n'est pas une réalité figée (J. Ki-Zerbo, 2008). Elle intègre le plus souvent la modernité. Cette situation est manifeste à travers les pratiques actuelles du lévirat dans les sociétés africaines (M. Gessain et A. Desgrées du Loû, 1998). Dans certaines sociétés africaines, le lévirat, consécutif au veuvage, était perçu comme l'expression de la volonté d'un être suprême et des ancêtres. Le but en était la prise en charge de la veuve et de sa progéniture et la perpétuation du lien social (T. S. Toungakouagou, 2015). La responsabilité incombait à la société entière, par le biais du mari héritier, de veiller matériellement sur la veuve et sa progéniture (F. Sow et al., 1974). Mais, du fait de la modernité, cette situation a connu une évolution (C. Enel et G. Pison, 2007) pas toujours favorable aux veuves, aux enfants et par ricochet, à la société. Les Waaba du Nord-Bénin sont touchés par les changements relatifs à la pratique du lévirat. Le lévirat y était saisi en lien avec les rapports socioculturels inextricables établis entre le mariage, la mort et le veuvage. Ces rapports véhiculaient un message de solidarité en vue de la protection des veuves, de leur progéniture et de la perpétuation du lien social. S'y opposer, impliquait attirer sur soi la mort.

Cependant, ces rapports subissent un affaiblissement avec la modernité. En effet, une conjugaison de facteurs socioculturels et économiques amène à considérer désormais le lévirat comme une stratégie de survie, la plupart du temps subie et pas désirée.

Il existe quelques travaux ayant abordé le lévirat dans la société contemporaine africaine. La plupart des réflexions ont démontré les causes de la baisse de l'observance du lévirat (B. Taverne, 1996 ; M. Gessain et M. Loû Després, 1998). Le lévirat n'a donc pas été explicitement évoqué comme stratégie de survie. L'objet de la présente recherche est de rendre compte des dynamiques de la fonction socioculturelle du lévirat chez les Waaba de la commune de Natitingou. Elle met en relief les ressorts traditionnels qui ont sous-tendu la pratique du veuvage chez ces peuples autrefois et les fondements culturels et socioéconomiques qui l'inscrivent de nos jours au rang des stratégies de survie. Ainsi, il est émis la question de recherche ci-après : **Quels sont les déterminants socioculturels et économiques qui, dans la société waao contemporaine, rendent compte du lévirat comme une stratégie de survie ?** En guise d'hypothèse, la fragilisation des liens de solidarité et les conditions socioéconomiques difficiles rendent compte du lévirat contemporain comme une stratégie de survie. Cette synthèse de notre thèse de doctorat soutenue en décembre 2015, présente dans un premier temps, les matériaux et méthodes de travail. S'ensuivent les résultats obtenus qui feront l'objet de discussion.

1. Méthodologie

Conformément à sa nature (essentiellement qualitative), cette recherche fait appel aux méthodes qualitatives de recherche et un recours à la statistique descriptive dans une moindre mesure. Un travail de terrain précédé par une recherche documentaire a été réalisé. La recherche documentaire a été l'occasion de prendre connaissance des travaux antérieurs. Quant aux données empiriques, elles ont été collectées grâce à un guide d'observation, un guide d'entretien individuel, un guide d'entretien de groupe, orchestrés à travers la méthode d'entretien (Y. Alpes et al., 2003) et de récit de vie (A.

Muchielli, 1996). Un questionnaire a permis de collecter des données chiffrées. Les travaux de collecte ont été menés de février à juin 2014 à Natitingou, Pouya et Yarikou auprès de 189 personnes qualitativement représentatives des parties prenantes à la gestion du veuvage. Il s'agit : des tenants de la tradition, des veufs et veuves de différents âges et conditions, des orphelins, des marraines de veuvage, des autres membres de la communauté, des personnes ressources, des chefs religieux modernes, et leurs fidèles. Les données ont été dépouillées, traitées et analysées en recourant aux méthodes de l'analyse de contenu et dans une moindre mesure, aux méthodes de l'analyse statistique. La perspective comparative sous la dimension temps a été sollicitée. Le constructivisme social de P. Berger et T. Luckmann (1966) et la dynamique sociale (G. Balandier, 1971) ont constitué les théories de référence. Le constructivisme social stipule que les faits et phénomènes sociaux sont "des constructions sociales" instituées en traditions. De ce fait, la réalité est "re-produite" par des acteurs sociaux qui interviennent en référence à leurs interprétations et connaissance de la réalité tout en visant des objectifs stratégiques. Avec l'approche dynamique, les faits sociaux sont étudiés comme des réalités en mouvement. L'analyse institutionnelle de V. Piché et J. Poirier, représente le modèle d'analyse. Le recours à cette méthodologie a donné lieu aux résultats ci-dessous présentés.

2. Résultats

Les résultats rendent compte, d'une part, du lévirat comme une source de protection des veuves et des orphelins dans la société traditionnelle et d'autre part, du lévirat contemporain comme d'une stratégie de survie pour les veuves.

2.1- La destruction du lien fonctionnel entre mariage, mort et veuvage

Les liens inextricables établis de longue date entre mariage, mort et veuvage conditionnent la compréhension des dynamiques subies par ces rapports.

2.1.1- Les liens fonctionnels entre le mariage, la mort et le veuvage comme source de prise en charge de la veuve et des orphelins.

La fonction principale des liens fonctionnels entre la mort, le mariage et le veuvage a été de maintenir le lien social à travers la satisfaction des besoins psychologiques et matériels des veuves et de leur descendance. Le mariage chez les Waaba, à l'instar des sociétés traditionnelles africaines, était une union voulue par la communauté des vivants et des défunts. Des quatre variantes d'unions validées¹ autrefois (*pee-banoobu*, *warapeetu*, *yɔɔribire*, *poriku*) (T. S. Toungakouagou et al., 2015) par les Waaba, la dissolution des trois premières était sévèrement punie par la mort et conduisait inévitablement au lévirat. La crainte de la vengeance mortelle du défunt contre la communauté si ses veuves et sa progéniture étaient négligés, conditionnait l'observance du lévirat. Le lévirat était donc perçu comme un droit pour la veuve et ses enfants de jouir de la protection de la famille. La famille trouve en cela un devoir même si la veuve faisait face à des difficultés d'ordre affectif. De même, son statut en prenait un coup. La destruction de ces liens a donné lieu à une nouvelle forme de lévirat.

¹ Chaque variante consacrait un type donné de femme. Respectivement, la femme dotée, la femme du *waraka* "fétiche", la femme épousée par reconnaissance suite à la guérison d'une maladie de sa mère et l'amante.

2.1.2. La promotion des valeurs de liberté, facteur de déstructuration des liens fonctionnels entre le mariage, la mort et le veuvage

Les rapports établis entre ces trois réalités ont été détruits de manière progressive de la période coloniale jusqu'à nos jours. Cette situation s'est établie par le biais des campagnes de dénigrement du mariage traditionnel, d'un discours nouveau sur la mort et des actions de sensibilisation contre le lévirat. Les formes de mariage qui conduisaient au lévirat ont fait l'objet de contre-campagne au profit de celui qui est perçu comme assurant l'idéal de liberté. Cette contre-campagne tient à la volonté de faire prévaloir la perception occidentale du mariage arrimée à la tradition chrétienne et monogamique des unions matrimoniales. Une comparaison du mariage traditionnel waao et du mariage tel que décrit par le canon rend compte de deux visions antagonistes (union entre deux personnes, au bien de ces deux personnes, qui constituent une communauté à deux). Cet antagoniste est par ailleurs manifeste à travers la promotion du mariage monogamique au détriment de la polygamie). Dans la même veine, l'indissolubilité des liens d'union se limite aux deux membres du couple et pas aux autres membres de la communauté, d'où l'inexistence du lévirat dans le mariage chrétien. D'ailleurs, ces antagonismes sont clairement mis en relief par les prises de position des missionnaires qui ont investi l'Atacora. A cet effet, la Commission de la communication du Jubilé des 70 ans² (2011. p. 34) écrit :

« Les principales difficultés que j'ai eues sont celles avec les filles que l'on voulait marier de force avec de vieux polygames. La première que j'ai connue avait peut-être 12 ans. J'ai été alerté par ses camarades d'école et l'ai mise à l'école des sœurs. Quelques

² Il s'agit de la Commission de communication du Jubilé des 70 ans du diocèse de Natitingou.

années après, alors qu'elle sortait avec une monitrice, trois anciens combattants ont essayé de l'enlever. Ce fut la bagarre jusqu'à l'arrivée des gendarmes alertés par un catéchiste ... J'ai eu bien d'autres histoires ».

Ceci a engendré l'adoption de nouvelles formes d'unions. En effet, selon la CARITAS Diocésaine de Développement de Natitingou (2013, p. 8) :

« Les habitants de l'Atacora, même si on note en eux une grande liberté d'esprit, sont profondément religieux. On dénombre en effet, parmi la population, 46% qui pratiquent la religion traditionnelle, 18 % sont catholiques, 12 % sont des adeptes des autres religions chrétiennes, 14 % sont musulmans et 10 % appartiennent à d'autres religions ».

Il en découle de nouvelles formes de mariage tel que le mariage chrétien. Celles-ci se révèlent à la fois comme facteurs et conséquences de l'individualisme dans les familles. S'ajoute à cela, le discours de l'Eglise sur la mort avec pour conséquence, la disparition de la crainte qu'elle induisait. Or, cette crainte constituait l'un des piliers des rapports de mariage et des liens de solidarité entre les membres d'une famille au-delà de la mort. Ces faits s'agrègent aux données du contexte socioéconomique et dénaturent le sens initial du lévirat, l'inscrivant au rang des stratégies de survie.

2.2- Les facteurs culturels et socioéconomiques explicatifs du lévirat comme stratégie de survie

Des facteurs culturels et socioéconomiques rendent compte du lévirat actuel comme une stratégie de survie des veuves Waaba de la commune de Natitingou.

2.2.1- Philosophie tronquée du lévirat : un facteur culturel de sa compréhension comme stratégie de survie

Les acteurs institutionnels et non instrumentalisent les valeurs d'égalité, de liberté et du droit au choix du conjoint pour mener une campagne de lutte contre la pratique du lévirat. Chacun de ces acteurs aux intérêts convergents (suppression du lévirat), recourent à un discours qui occulte les avantages et les fondements originels du lévirat (à dessein ?). Le lévirat est présenté comme une arme de discrimination féminine et de négation des droits de la femme. Il s'en est suivi un abandon du mariage léviratique dans la majorité des cas. Cependant, la partie qui s'y adonne encore le conçoit comme un recours obligé au sens obligatoire du terme, comme une stratégie de survie du fait de l'environnement socioéconomique qui est le leur.

2.2.2- Causes économiques renforçant le facteur culturel

Le contexte économique de la zone de recherche présente des spécificités différentes de celles de l'environnement économique traditionnel de la pratique du lévirat. L'agriculture garantissait la satisfaction des besoins de la communauté. De même, les solidarités familiale et communautaire pourvoyaient aux besoins matériels de tous, mais aussi des veuves et de leur progéniture. Les besoins sociaux et économiques se sont accrus actuellement. En outre, la monétarisation de la vie et le nouveau contexte socioéconomique ont rendu les femmes de plus en plus actives. Ainsi, les veuves enquêtées sont artisanes, marchandes, salariées, agricultrices. Toutefois, les ressources issues de ces activités sont limitées pour assurer la prise en charge de leur foyer. Cette situation les conduit à l'adoption du lévirat comme stratégies de survie.

2. 3- Des stratégies de survie pas toujours indiquées, dont le lévirat

Face à l'ampleur de leurs besoins et à la défaillance de la réponse familiale, communautaire et institutionnelle, les veuves expérimentent une spirale de stratégies : le recours au travail des enfants, l'endettement et le mariage léviratique. Chacune de ces stratégies présente, selon les veuves, des risques et effets négatifs. Les enfants travailleurs sont parfois contraints de partir loin du cadre de la protection familiale. Ce faisant, ils s'exposent aux risques de délinquance. Les sites d'orpillage de Tchantangou et de Kotopounga sont les lieux les plus fréquentés. Or, des recherches antérieures (T. S. Toungakouagou, 2014) attestent que ces derniers représentent le refuge des délinquants et sont potentiellement dangereux pour les jeunes gens et jeunes filles qui les fréquentent. Ce travail des enfants discrédite par ricochet les veuves qui ne parviennent plus à éduquer valablement les enfants auxquels elles n'assurent plus les droits. Il se note une sorte d'inversion de rôle où l'enfant répond à ses besoins et souvent à ceux du foyer et de la mère. L'endettement répété laisse percevoir les veuves comme socialement incapables et les expose aux critiques et au manque de considération sociale³.

Un point des raisons de la non-pratique actuelle du lévirat chez les Waaba inscrit ce fait au rang des stratégies de survie. Plusieurs raisons (pauvreté, pratique religieuse divergente, individualisme, VIH-SIDA) justifient, selon les acteurs sociaux, le rejet de l'offre du lévirat. La cause qui fait l'unanimité auprès des différentes catégories de répondants est la prévalence des maladies contagieuses et plus particulièrement du VIH-SIDA. Si, selon une certaine tendance, cette maladie est

³ « Pour faire face aux dépenses importantes, je suis obligée de m'endetter. Je prends de l'argent chez les parents et après je rembourse. Des fois, tu n'as pas fini de payer et un autre problème arrive. Tu ne peux plus aller chez la même personne et tu vas chez une autre et ainsi de suite. Certaines te critiquent et tout le monde sait que toi tu ne peux pas te prendre en charge. On a honte. Après, personne ne veut plus te passer son argent » (S. S., jeune veuve, Pouya, 2014).

une machine à produire des veufs et veuves, il s'avère nécessaire, selon certaines structures de soutien averties, d'être prudent quant au rapport lévirat-VIH-SIDA. En effet, toutes les personnes veuves ne doivent pas être considérées comme adoptant des comportements à risque en matière de VIH-SIDA⁴. Pour la grande majorité, la propagation du VIH-SIDA par les veuves ne fait l'ombre d'un doute. Selon cette frange, la pratique du lévirat est un facteur de multiplication de l'effectif des personnes veuves. La question de la mutation du lévirat en une stratégie de survie se pose sous cet angle. Le VIH-SIDA, dans les communautés béninoises, est à la fois synonyme d'infection et d'affection. En conséquence, les populations n'hésitent pas à rejeter les membres infectés de leur famille en raison des difficultés de prise en charge médicale et des perceptions construites autour de cette maladie "mortelle". L'offre du lévirat persiste donc dans un contexte où il est de plus en plus rejeté du fait des liens établis à tort ou à raison entre cette infection et le veuvage⁵.

Cette déduction est accentuée par l'étude des raisons de l'observance du lévirat. Au nombre des raisons évoquées, l'incertitude de l'issue d'une nouvelle union et un nombre élevé d'enfants à charge retiennent ici l'attention. Les veuves ayant accepté le lévirat expriment leur doute quant à la garantie d'une prise en charge adéquate en cas d'un remariage hors de la famille du défunt mari. Dans ce cas, elles font le choix de perpétuer les

4 « Le veuvage entretient des relations avec l'infection à VIH-SIDA. Dans notre département, on compte beaucoup de malades du VIH-SIDA et beaucoup en meurent. Le VIH fait beaucoup de veufs et de veuves dans notre département car quand les personnes veuves viennent, après enquête, on se rend compte que l'époux est décédé du VIH. Mais de là à affirmer que les personnes veuves, surtout les femmes mènent une vie pas responsable qui leur fait contracter le VIH, il vaut mieux être prudent » (A. G., responsable de la CARITAS Natitingou, Natitingou, 2014).

5 « Aujourd'hui, les gens refusent d'épouser les femmes de leur maison. Personne ne sait plus la vie que son frère mène. Peut-être qu'il est parti en aventure très loin avec sa femme. Tu ne sais comment il vivait là-bas et de quoi il est mort. Avec tant de mauvaises maladies, quand on demande à quelqu'un d'épouser la femme de son frère, il refuse. Il dit qu'il ne sait pas de quoi est décédé son frère. Il dit que si c'est le SIDA, il va en mourir aussi. De là, les veuves voudraient ne pas être remariées chez leur mari. Celles qui le font, n'ont pas vraiment le choix. Si une veuve est épousée par le lévirat, elle ne se sent pas valorisée » (Y. K., autre membre de la communauté, 65 ans, Yarikou, 2014).

rappports matrimoniaux initiaux pour se contenter du minimum assuré par le frère du défunt et sa famille. Par ailleurs, un nombre important d'enfants ne favorise pas la mobilité des veuves. Vu la charge sociale des potentiels partenaires, la plupart des hommes en dehors du cadre familial se montrent réticents à les remarier. Dès lors, les veuves qui ont accepté le lévirat sont celles qui ont déjà eu plus de quatre enfants et surtout en bas âge⁶. La pratique se retrouve ici dans un ensemble de stratégies présentant nombre d'inconvénients. Enfin, du fait de la dévalorisation du lévirat, celles qui s'y adonnent n'en sont pas fières.

3. Discussion : le levirat contemporain chez les waaba, une logique traditionnelle de protection sociale desarticulée

3.1. Le lévirat traditionnel, une source de protection de la veuve et des orphelins

Le Lévirat dans la société précoloniale waao s'inscrit dans une logique culturelle intégrée et assurait soit la prise en charge psychologique des veuves (U. Mu, 2011), soit matérielle de ces dernières (B. Taverne, 1996), ou encore psychologique et matérielle des veuves et de leurs enfants. Ceci est en opposition aux analyses de M. Gessain et A. Desgrées du Loû (1998) pour qui, chez les Bassari, le besoin de récupération de la compensation matrimoniale en était le but. Chez les Waaba, cette prise en charge de la veuve et de sa progéniture tenait au principe vécu de la solidarité selon laquelle, l'existence individuelle et donc la valeur de la liberté

6 « Mon mari est décédé. On a eu trois enfants. Les voilà. Si tu dis que tu vas refuser tes kpii-coriba, tu vas les emmener où ? Peux-tu aller te remarier chez quelqu'un avec trois enfants ? Est-ce qu'il pourra nous élever ? Voilà que tu ne peux pas trouver un célibataire. Même s'il est célibataire, tes enfants ne seront jamais les siens. Alors que si on veut te garder dans la maison, est-ce que c'est la peine d'aller souffrir encore ? Tu restes et on t'aide à élever tes enfants » (T. S., sexe féminin, 47 ans, jeune veuve, Yarikou, 2014).

n'était pas légitimée (S. Lallemand, 1977 ; M. Kouandété, 2008 ; C. Coquery-Vidrovitch, 2007). Cette solidarité qui imprégnait tous les aspects de la vie (J. Ki-Zerbo, 2008) mise en rapport avec le lévirat, assurait la prise en charge de la veuve, de l'orphelin et la perpétuation des liens entre les membres de la communauté des vivants et des défunts. En réalité, dans une société où « les morts ne sont pas morts », le lévirat était, entre autres, consenti par crainte des représailles du défunt, crainte transversale aux représentations du mariage et du veuvage.

3.2. Le lévirat, une pratique culturelle persistante, mais en abandon

En vertu de la nature dynamique de toute réalité sociale et culturelle (E. Simon, 2004), la pratique du lévirat quoiqu'en abandon est toujours à l'ordre du jour (C. Enel et G. Pison, 2007) dans la région investiguée. Les causes de l'inflexion de la pratique du lévirat sont diversement révélées par des analyses antérieures : contre-campagne relative au lévirat sur la base d'une philosophie mutilée (B. Taverne, 1996), caractéristiques individuelles économiques des veuves et de l'entourage social (M. Gessain et A. Desgrées du Loû, 1998). La présente recherche révèle qu'une combinaison de facteurs socioéconomiques (pratique religieuse disparate, style de vie du couple avant le décès de l'époux, autonomie financière quoique précaire, pauvreté, individualisme de la communauté), regroupés sous le terme de facteurs de déstructuration sociale rendent compte de cette réalité. Par ailleurs, au-delà, elle met au jour la logique de stratégie de survie véhiculée par les acteurs sociaux.

3.3- Le lévirat, une stratégie de survie dans un contexte socioéconomique d'individuation

La pratique actuelle du lévirat arbore les attributs d'une stratégie de survie : le lévirat se réalise dans un contexte socioculturel contemporain caractérisé par :

- la valorisation de la liberté impliquant le libre choix du conjoint. Or, avec le mariage léviratique actuel, cette liberté est compromise : le lévirat est perçu comme une contrainte pour celles qui s'y livrent ;
- l'accord des femmes, des potentiels maris, des tenants de la tradition et de la plupart des membres de la communauté pour le rejet du lévirat. Les diverses raisons évoquées contre la pratique du lévirat induisent la non valorisation des femmes qui se marient aujourd'hui par cette voie et engendrent par ailleurs leur auto-dévalorisation. Cette situation détermine encore une catégorie de veuves contraintes à s'orienter vers le lévirat vécu par elles comme une situation de non choix du fait de raisons variées qui ont noms : i) limite de la solidarité communautaire ii) inefficacité des mesures institutionnelles (J. Ki-Zerbo, 2008 ; C. Chaineaud, 2012) et iii) positionnement des détracteurs du lévirat au niveau du discours, promouvant la liberté et omettant la nécessité d'asseoir des structures de substitution structurelle.

Les promoteurs de l'abandon du lévirat devraient, pour une meilleure prise en charge des libertés des veuves, s'intéresser au cadre du pentagone de l'action publique. Autrement dit, ils devraient s'intéresser aux acteurs, processus, institutions, résultats et représentations (P. Lascoumes et P. L. Galès, 2007) pour une meilleure orientation de leurs interventions. Certes, les institutions sont difficilement modulables de l'extérieur (S. Lallemand, 1977), mais des alternatives à la suppression des fonctions des institutions doivent être éprouvées avant leur diffusion à outrance.

Conclusion

La vie sociale en Afrique est parfois marquée par des mutations notables. Celles-ci n'ont pas épargné les rites de veuvage et partant, les fondements du lévirat chez les Waaba de la commune de Natitingou. Autrefois, le lévirat dans la société traditionnelle waao se réalisait dans une relation intégrée et fonctionnelle entre les perceptions du mariage, de la mort et du veuvage. La pratique était dans cette optique un droit pour la veuve et ses enfants, et un devoir pour la famille et les autres membres de la communauté. Cadre d'expression des solidarités familiale et communautaire, l'une de ses finalités était la prise en charge psychologique et matérielle de la veuve et de l'orphelin et la perpétuation du lien social.

A l'époque contemporaine, une campagne de dénigrement du mariage traditionnel, ajoutée à un discours nouveau sur la mort et aux actions de sensibilisation contre le lévirat, instaurent de nouvelles formes d'unions. Ces faits culturels s'agrègent aux données du contexte socioéconomique et concourent à dénaturer le sens premier du lévirat.

Ainsi, loin d'être perçu comme une source de protection, le lévirat est vécu par les veuves contemporaines comme une contrainte, une situation de non-choix, une stratégie de survie assortie d'une résignation. De ce fait, dans un Etat de Droit comme le Bénin, les détracteurs du lévirat devraient donc élaborer et au-delà, mettre en œuvre des politiques plus protectrices que destructrices des veuves, et donc de la société.

Références bibliographiques

Agossou Jacob (2014), *Ce qu'il faut savoir. Quelques aspects juridiques du mariage canonique. Texte de communication à l'intention des fidèles catholiques.*

Alpes Yves et al. (2000), *Lexique de Sociologie*, 4^e édition, Paris, Dalloz.

Balandier Georges (1971), *Sens et puissance*, Paris, Presses Universitaires de France.

Berger Peter et Luckmann Thomas (1986), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridien Klienksiek.

Rapport d'activités (2013), CARITAS Diocésaine et Développement.

Chaineaud Christel (2012), *La protection juridique de la veuve (1870-1945)*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux.

Commission de la communication du Jubilé des 70 ans (2011), *texte de communication*, Parakou.

Coquery-Vidrovitch Catherine (2007), « Des femmes éplorées aux femmes de l'indépendance » in *Genre et Sociétés en Afrique. Implications pour le Développement*, dirigé par Locoh Thérèse, pp. 66-99, Ined, Paris.

Enel Catherine et Pison Gilles (2007), « Veuvage et lévirat : une étude de cas à Mlomp (Sénégal) », in *Genre et Société en Afrique. Implications pour le Développement*, dirigé par Locoh Thérèse, pp. 327-356, Ined, Paris.

Gessain, Monique et Desgrées du Loû Annabel (1998), « L'évolution du lévirat chez les Bassari », in *Le journal des Africanistes*, Vol 68, n° 1-2, pp : 225-247.

Ki-Zerbo Joseph (2008), *Regards sur la société africaine*, Dakar, Panafricain/Silex/Nouvelles du Sud.

Kouandété Maurice (2010), *Kaba. Un aspect de l'insurrection nationaliste au Dahomey*, Paris, Flamboyant.

Lallemand Suzanne (1977), *Une famille mossi*, CNRS-CVRS, Recherches Voltaïques 17.

Lascoumes Pierre, et Le Galès Patrick (2007), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin.

Michielli Alex (2013), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences sociales*, 3^e édition, Paris, Armand Colin.

Piché Victor et Poirier Jean (1995), « Les approches institutionnelles de la fécondité ». *La sociologie des populations*, pp. 117- 138, Montréal, les presses de l'Université de Montréal, AUPELF/UREF.

Sow Fatou et al. (1994) « Increasing number of AIDS cases, most caused by HIV1 infection », *an soc Belge Med Trpo*, Vol. 74, pp : 253-255.

Taverne Bernard (1996), « Stratégie de communication et stigmatisation des femmes : lévirat et sida au Burkina Faso », in *Sciences sociales et santé*, Vol 2, n° 14, pp : 87-105 DOI 10.3406./sosan 1996.1360 pièces jointes 201569, http://www.persee.fr/REVUES/home/prescript/articul/sosan_02946-0337_1996_num_14_2_1360.

Toungakouagou Tchokomi Sabine (2014), *Etude socioéconomique de l'orpaillage dans la commune de Natitingou*, MERPMEDER, Cotonou.

Toungakouagou Tchokomi Sabine (2015), *Dynamiques de la gestion différenciée du veuvage chez les Waaba du Nord-Bénin*. Thèse de doctorat, Université d'Abomey-Calavi.

Toungakouagou Tchokomi Sabine et al. (2015) « Dynamiques des institutions matrimoniales au Bénin : la dot chez les Waaba de l'Atacora », in *Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines Université d'Abomey-Calavi*, Vol 2, n° 21, pp : 123-137.

Ushe Mike (2011), « The plight of widow in Nigeria: The paradox for the traditional counselling of the bereaved », in *Journal of research in Education and society*, Vol. 2, n° 3, [www. News 24. com. ng](http://www.News24.com.ng). consulté le 3 novembre 2013.